

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AP\_2024\_0199**  
**Arrêté Permanent**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

### **RÉALISATION D'UN GIRATOIRE FRANCHISSABLE AVENUE DE BREMERHAVEN ET AVENUE HENRI POINCARÉ 50100**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27  
VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,  
VU la demande de la Direction Études Travaux Espaces Publics en date du 03 avril 2024,  
Considérant qu'il convient de faciliter la circulation des véhicules,  
Considérant qu'il convient d'assurer la visibilité et la sécurité des usagers,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 – AVENUE DE BREMERHAVEN, AVENUE HENRI POINCARÉ**

Réalisation d'un giratoire franchissable à l'intersection entre l'avenue de Bremerhaven et l'avenue Henri Poincaré.

Mise en place de panneaux « cédez le passage » AB3a + M9c sur les voies arrivant sur le rond-point.

**ARTICLE 2** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la mise en place de la signalisation par les services de la mairie de Cherbourg en Cotentin.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint  
Pierre-François Lejeune**



**DIRECTION ETUDES  
ET  
TRAVAUX ESPACES PUBLICS**

POLE PATRIMOINE  
ET CADRE DE VIE

2, Quai de Caligny  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
Téléphone : 02.33.08.26.50  
Télécopie : 02.33.01.08.36

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE  
PÔLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE  
Fabienne HANOUEL

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
Adjoint projets  
Christophe DEMANDRE

DIRECTRICE ETUDES & TRAVAUX  
ESPACES PUBLICS  
Anne COSNEFROY

ETUDE  
Mathilde MILHOUET

DESSINATEUR  
Mathilde MILHOUET

Date : 30 - 11 - 2023

Echelle : 1/200

**MODIFICATIONS**

**Dates :**                      **OBJETS :**

Dates :	OBJETS :

CLASSEMENT	N	INDICE
02_ZONE_30_MAUPAS	1	A

Commune déléguée de

**CHERBOURG-OCTEVILLE**

**ZONE 30 MAUPAS**

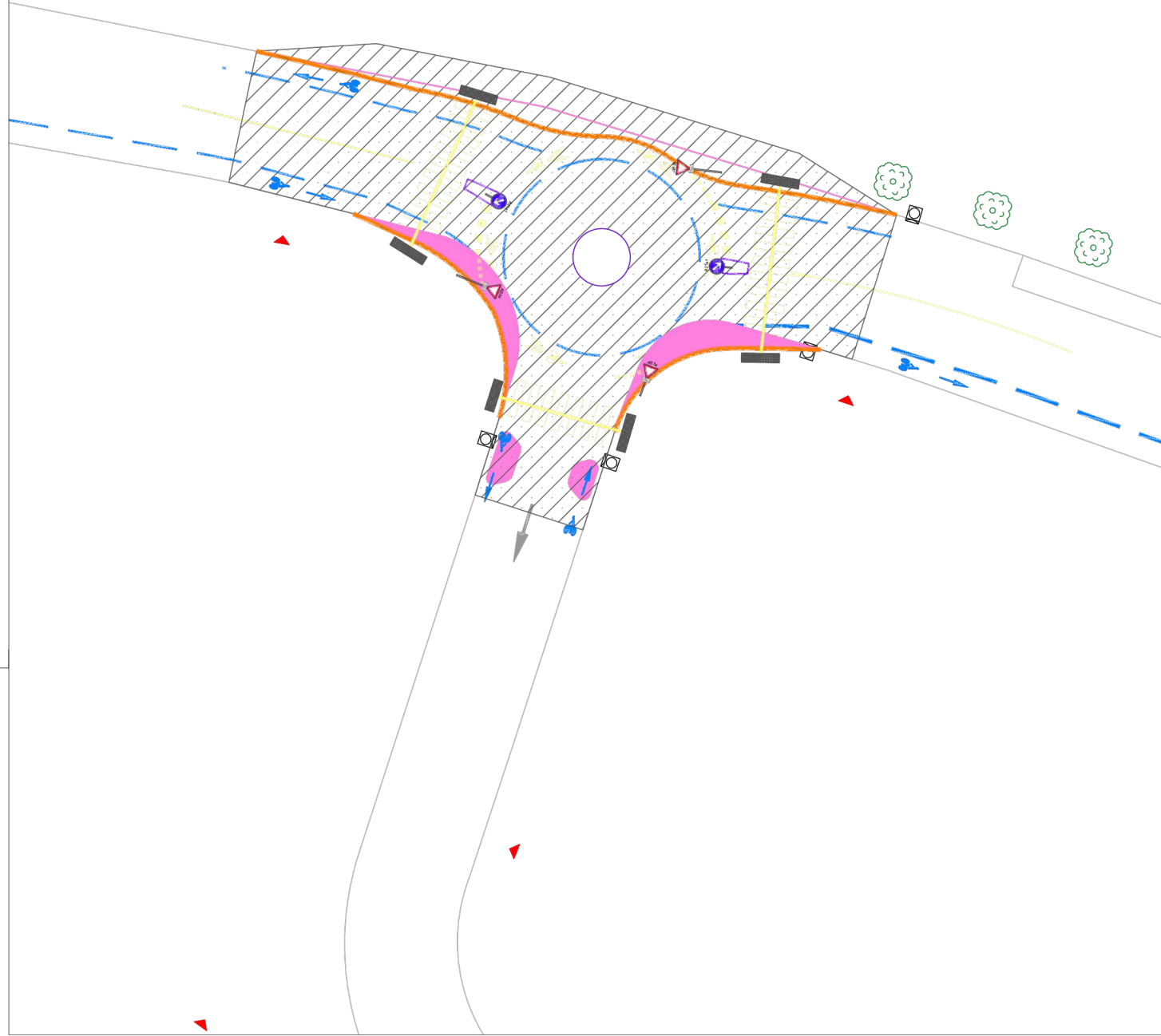
Avenue Bremerhaven

Aménagement d'un giratoire franchissable

**AVANT PROJET**

**VUE EN PLAN**

Publié le 16/04/2024



- Enrobés rouge
- Enrobés noir
- A supprimer
- Bande cyclable dans le giratoire
- Pose de bordure granit et caniveau
- Pose de bordure l1
- Avaloir existant
- Entrée de garage